

# ENTRETIEN

avec

## JACQUELINE ALOISI DE LARDEREL

*Sous-directeur exécutif et directeur de la division technologie, industrie et économie*  
**PNUE**

*(Programme des Nations Unies pour l'environnement)*



“ *Le secteur financier a un rôle capital à jouer pour promouvoir un développement durable,* ”

*Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), créé en 1972 à l'occasion de la première conférence des Nations Unies sur l'homme et l'environnement, a pour mission de catalyser la prise en compte de la protection de l'environnement dans le développement économique. Le rôle du monde de la finance pour atteindre cet objectif est primordial. Des groupes de travail existent au sein du PNUE sur la gestion d'actif ou la définition de normes adaptées au secteur financier.*

**Dix ans après le Sommet de la Terre à Rio, quel constat peut-on faire de la prise de conscience des banques vis-à-vis des principes de développement durable ?**

C'est en 1992, année du Sommet de la Terre, que le PNUE, prenant conscience du rôle fondamental du monde de la finance

pour promouvoir un développement durable, a développé un partenariat avec des banques et compagnies d'assurance pionnières. Les responsables du secteur bancaire ont en effet à discuter des prêts aux collectivités locales et aux industries pour financer les infrastructures et les équipements de

production souvent sources de pollution. Ils ont à choisir les entreprises dans lesquelles ils vont investir, entreprises dont les processus de production ou les biens qu'ils produisent peuvent être polluants ou avoir des impacts sociaux importants. Le monde de l'assurance est concerné à double titre, comme

investisseur et aussi parce qu'il doit faire face à des risques nouveaux : risques d'accident ou de pollution accidentelle comme l'ont montré récemment les catastrophes de Toulouse ou de l'Erika, mais aussi risques de contamination différée comme l'ont montré les problèmes de pollution des sols liée au fonctionnement des incinérateurs de déchets, ou de pollution des eaux liée aux décharges.

Dix ans après Rio, de plus en plus d'entreprises ont pris conscience que leurs activités ne pouvaient se développer que sur des bases économiques, sociales et environnementales solides. Par exemple, l'industrie agroalimentaire commence à soutenir des pratiques agricoles raisonnées : elle a besoin d'eau propre, elle a besoin de matières premières non contaminées. Un environnement de qualité est la ressource essentielle de l'industrie du tourisme et l'on s'aperçoit que le changement de climat met en danger nombre de stations de ski récemment développées. Il est aussi encourageant de voir que de nombreux industriels commencent à voir la protection de l'environnement non plus comme

une contrainte, mais comme une opportunité : grâce à une approche de prévention, ils peuvent économiser sur leur consommation de matières premières, d'énergie en particulier. Ils peuvent limiter les coûts de traitement des déchets, et ils peuvent innover et développer de nouvelles techniques ou nouveaux produits respectueux de l'environnement. Certes, il s'agit encore de signaux faibles, mais qui traduisent, je pense, des changements fondamentaux. Les financiers savent que bien gérer son capital signifie vivre de ses intérêts. Nous devons faire de même avec les ressources naturelles de notre planète, alors qu'aujourd'hui, nous

avons déjà commencé à attaquer ce capital : les pêcheries sont menacées, des espèces sont menacées d'extinction, des hectares de forêts disparaissent chaque année.

**Vous avez parlé du partenariat du PNUE avec le secteur financier. En quoi consiste-t-il ?**

Le premier engagement des entreprises bancaires du PNUE est la signature d'une Déclaration sur l'environnement et le développement, qui traduit la volonté de la banque ou la compagnie d'assurance d'agir en tant qu'entreprise écocitoyenne, responsable et transparente, mesurant leur performance. Les entreprises signa-

## Jacqueline Aloisi de Larderel

■ Sous-directeur exécutif du PNUE depuis 2001 et directeur de la division technologie, industrie et économie du PNUE depuis 1998.

■ 1987 – 1998 : directeur du centre industrie et environnement du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE).

■ 1972 – 1987 : Au Ministère de l'environnement, successivement chargée de mission au Service des déchets (1972-1977), chef du Service des déchets (1977-1985), adjointe au directeur de la Prévention des pollutions (1985-1987).

■ 1967 – 1971 : chargée d'étude principale à l'OTAM.

■ Diplômée de pharmacie (1965), ancien interne des Hôpitaux de Paris, licenciée es sciences, diplômée de l'Institut d'administration des entreprises (1966) et de l'INSEAD (1969).

“Le premier engagement des entreprises bancaires du PNUE est la signature d'une Déclaration sur l'environnement.”

taires peuvent ensuite participer aux groupes de travail, qui permettent échanges d'informations, partage d'expériences et de bonnes pratiques, réflexion sur des sujets d'intérêt commun. Par exemple, des groupes de travail existent sur la gestion d'actifs, la définition de normes, de systèmes de l'environnement adaptés au secteur financier, les risques (et les opportunités) que présente le changement de climat. Aujourd'hui plus de 170



banques et 80 assureurs du monde entier sont membres de l'initiative ([www.unepfi.net](http://www.unepfi.net)), dont quatre banques en France : la Banque populaire du Haut-Rhin, Dexia Crédit local, le Groupe Caisse des dépôts et la Société générale ; et deux assureurs : Sorema et Axa.

**Le PNUE va publier, en mai, une série de rapports sur «l'industrie comme partenaire du développement durable». Quelles sont les conclusions du rapport concernant le secteur financier ?**

Les rapports qui vont être publiés ont été préparés par différentes associations industrielles, en consultation avec le monde syndical et les organisations gouvernementales. Ils montrent les progrès accomplis depuis le Sommet de la Terre dans chacun des 23 secteurs concernés, les problèmes qui demeurent et les mesures à prendre.

Le rapport préparé à l'initiative du PNUE dans le secteur financier montre les changements importants qui se sont opérés : un nombre croissant de fonds «socialement et environnementalement responsables» sont offerts au public. Un nombre croissant d'investisseurs évaluent leur portefeuille

Royaume-Uni, le nombre de fonds évalués a plus que doublé au cours des dix dernières années et les fonds investis décuplés. Le rapport, qui peut être consulté sur notre site ([www.uneptie.org](http://www.uneptie.org)) montre cependant que beaucoup de chemin reste à faire. Publier un rapport sur la performance au regard des critères de durabilité n'est pas une pratique encore très répandue. Les outils d'évaluation des risques environnementaux et leur impact sur les résultats financiers doivent être améliorés. En fait, c'est l'ensemble des portefeuilles qui devraient être évalués au regard des critères du développement durable ! Personnellement, je n'aime pas l'appellation «fonds éthiques», qui ont une connotation beaucoup trop morale. En fait, investir dans le développement durable, c'est investir pour la profitabilité future !

**Quel rôle doit jouer, selon vous, le législateur sur le sujet ?**

Une politique de développement durable doit s'appuyer sur trois types de mesures : tout d'abord, un cadre réglementaire est nécessaire, et je pense que les mesures prises par un nombre croissant de pays, dont la France, pour rendre obligatoire la publication de performances environnementales ou sociales, ou pour obliger les investisseurs à évaluer les entreprises au regard de ces critères sont les bienvenues. Aux Etats-Unis, les banques peuvent être tenues pour directement responsables des dommages environnementaux causés par leurs clients.

Ensuite, des mesures d'incitation économiques sont indispensables pour que les marchés fonctionnent correctement. Aujourd'hui les coûts externes, liés à l'impact des produits sur l'environnement, ne sont pas reflétés dans le prix des produits. De plus, un trop grand nombre de subventions,

directes ou indirectes, favorisent des modes de production ou de consommation non durables. Ces fiscalités doivent être corrigées. Il appartient aussi aux gouvernements, à travers leurs agences de crédit à l'exportation, de favoriser les investissements à l'étranger qui respectent droits de l'homme, droit du travail et protection de l'environnement.

Je pense enfin que des accords volontaires, impliquant les divers partenaires – gouvernements, industries, ONG – peuvent faciliter la prise de conscience et les changements de comportements nécessaires. En fait, la démarche développement durable doit être intégrée dans l'ensemble des activités d'une entreprise. Les efforts qui ont été faits pour la qualité doivent aussi être faits pour la durabilité.

**Selon vous, la notation des entreprises peut-elle influencer leurs pratiques ?**

Bien sûr ! Mais il faut que les critères adoptés pour cette notation soient clairs et puissent être mesurés facilement afin de permettre les comparaisons. C'est dans cette optique que le PNUE, conjointement avec CERES, une ONG américaine, a développé la Global Reporting Initiative. Le but de cette initiative est de définir un cadre international pour les rapports de durabilité, incluant des indicateurs clés facilement mesurables, comme cela est déjà le cas pour les rapports financiers. Ces rapports pourront être audités et certifiés par des auditeurs extérieurs, certifiés et indépendants. Les rapports de durabilité, comme les rapports financiers, doivent être la base sur laquelle les analystes pourront s'appuyer.

**Qu'attendez-vous des analystes ?**

Qu'ils intègrent tous les critères environnementaux et sociaux dans leur évaluation des entreprises ! ■

*Propos recueillis par Elisabeth Coulomb et Quitterie de Fommervault*

**“Publier un rapport sur la performance au regard des critères de durabilité n'est pas une pratique encore très répandue.”**

non seulement au regard des performances économiques, mais aussi au regard des performances sociales. Ainsi aux Etats-Unis, le nombre de fonds de pension qui intéressent les trois dimensions du développement durable est passé de 168 en 1999 à 230 en 2001. Alors que dans la même période, les fonds gérés ont augmenté de 22 %, les fonds évalués en intégrant les critères sociaux et environnementaux ont crû de 36 %. Au